Maladie d'Aujeszky (pseudo-rage)

gare aux maladies exotiques

6304
G2D
D1791

Agriculture
Canada

Publication 1791/F

LA MALADIE D'AUJESZKY (PSEUDO-RAGE)

La maladie d'Aujeszky est une infection virale exotique, transmissible à la plupart des mammifères à sang chaud, les humains exceptés. Les porcs sont les réservoirs naturels de cette maladie, et les épidémies sont monnaie courante dans de nombreux pays qui pratiquent une production porcine intensive. La maladie provoque de nombreux décès chez les jeunes porcs et des troubles de reproduction chez la truie. D'autres espèces montrent, lorqu'elles sont atteintes, des symptômes de graves démangeaisons et d'auto-mutilation, suivis d'une mort rapide. C'est ce tableau clinique qui justifie l'appellation de «pseudo-rage».

Il n'existe jusqu'ici aucun vaccin ni traitement contre la maladie d'Aujeszky.

L'apparition de foyers d'infection dans les pays producteurs de porcs coûte cher. Aux États-Unis, l'infection a grevé l'économie de près de 34 milliards de dollars par an en perte de revenus et en dépenses pour la lutte contre la maladie et son éradication. Le Canada est un des rares pays demeuré exempt de la maladie d'Aujeszky, mais le risque que cette dernière y soit introduite demeure permanent. Pour garder le pays à l'abri de la maladie, il faut faire appel à la collaboration du public. Lisez attentivement ce dépliant; il vous apprendra ce que *vous* pouvez faire pour empêcher que la maladie d'Aujeszky ne frappe le secteur porcin du Canada.

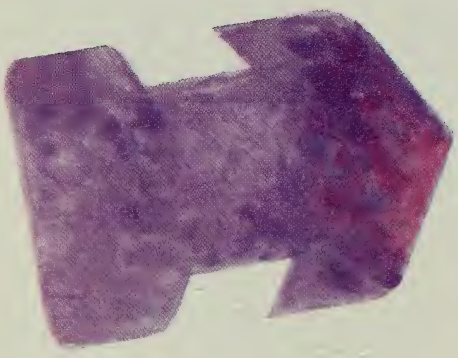

Historique

La maladie d'Aujeszky touche de nombreux pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord et du Sud. Elle n'a jamais frappé le Canada, bien que des foyers aient fait leur apparition à quelques reprises aux États-Unis depuis 1931.

Comment la maladie d'Aujeszky se transmet-elle?

La maladie d'Aujeszky peut être introduite dans un cheptel de porcs sains par :
- un porteur infecté qui ne montre aucun signe de maladie;
- le contact entre porcs infectés et sujets sensibles;
- de l'équipement, des chaussures ou des vêtements contaminés;
- des produits carnés (quoique peu fréquemment).

Les porcs atteints de la maladie d'Aujeszky excrètent habituellement le virus pendant environ trois semaines. Toutefois, une faible proportion des porcs deviennent porteurs de la maladie pour la vie et excrètent le virus périodiquement lorsqu'ils sont soumis à un stress.

D'autres animaux que les porcins peuvent contracter la maladie par :
- contact avec un porc infecté;
- contact avec des cadavres de porcs, des foetus avortés et des membranes fétales.

Les autres espèces atteintes par la maladie meurent très rapidement et n'excrètent le virus que pendant un ou deux jours.

Et si un foyer de la maladie d'Aujeszky se déclarait au Canada?

En cas d'apparition de foyers d'infestation, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada mettrait en oeuvre un programme d'urgence pour protéger à la fois la santé du bétail canadien et celle de l'économie. Les fermes touchées seraient mises en quarantaine, et tous les porcins atteints ou sensibles seraient abattus pour prévenir une plus grande propagation. Les agriculteurs seraient indemnisés pour la perte de leurs porcs. Les locaux infectés seraient nettoyés et désinfectés et une zone de contrôle serait créée autour des fermes touchées. Un mois après la fin des opérations de nettoyage et de désinfection, les locaux seraient repeuplés avec des porcs «sentinelles» pour déterminer si le virus a bien été détruit.

Les porcs contaminés peuvent se mettre à tituber.

Les animaux deviennent abattus, fiévreux et refusent de manger ou de boire.

Symptômes de la maladie d'Aujeszky

Chez les espèces autres que le porc, les signes cliniques de la maladie d'Aujeszky sont de graves démangeaisons, l'auto-mutilation et une mort rapide. Chez le porc, les signes diffèrent selon l'âge du sujet et se traduisent par une augmentation de la résistance à la maladie avec l'âge.

Les porcelets allaités deviennent abattus, ont une forte fièvre et des troubles nerveux : par exemple, le sujet tremble, titube, a des convulsions. Les porcelets refusent de boire et des portées entières peuvent mourir rapidement.

Les porcelets sevrés présentent les mêmes signes que les porcelets allaités, sauf que la mortalité est moins élevée. Ils peuvent aussi tousser, éternuer ou avoir une conjonctivite.

Les porcs d'engraissement et les porcs adultes présentent les mêmes signes que les porcelets allaités; toutefois la mortalité est peu élevée. Les truies auront parfois des troubles de reproduction, comme des avortements et la mise bas de porcelets mort-nés. Leurs portées entières pourront mourir un ou deux jours après la naissance.

Si on pense se trouver en présence de la maladie d'Aujeszky, il faut soumettre tout le bétail à des épreuves sanguines pour déterminer quels animaux ont été exposés au virus. Comme le virus peut manifester les mêmes symptômes que d'autres maladies, il faut procéder à un diagnostic en laboratoire.

Prévention

Afin d'éviter l'introduction de la maladie d'Aujeszky au Canada, choisissez avec soin les porcs que vous importez de pays où on sait que la maladie existe. Ces porcs seront mis en quarantaine pendant 30 jours et soumis à des épreuves pour certifier qu'ils sont bien exempts de la maladie.

Les voyageurs qui arrivent au Canada peuvent transporter des agents de la maladie sur leurs vêtements et leurs chaussures s'ils ont visité une ferme infectée à l'étranger. Les agents des douanes et les voyageurs doivent être conscients de cette possibilité.

Ce que VOUS pouvez faire :

Si vous voyagez :

- Ne rapportez pas de produits à base de viande de porc préparés dans les pays où se trouvent des porcs atteints;
- Si vous avez visité une ferme à l'étranger, assurez-vous que les vêtements et les chaussures que vous portiez à la ferme sont débarrassés de terre et de fumier avant d'entrer au Canada;

  Si vous avez visité une ferme à l'étranger, ne côtoyez pas le bétail canadien pendant 14 jours.

Si vous exploitez une ferme :

- Observez vos troupeaux. Soyez attentifs à toute anomalie;
- Si vous notez des symptômes de la maladie d'Aujeszky chez vos bêtes, consultez votre vétérinaire ou signalez le cas au bureau le plus rapproché d'Agriculture Canada. La Loi vous oblige à déclarer des cas suspects de maladie d'Aujeszky, et c'est aussi une obligation morale envers le secteur porcin du Canada;

  Limitez les déplacements des personnes, des animaux, des véhicules et de l'équipement à l'intérieur de votre propriété jusqu'à ce qu'un vétérinaire ait examiné vos bêtes.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Division de la santé des animaux
Agriculture Canada
2255, avenue Carling
Ottawa K1A 0Y9

Téléphone : (613) 995-5433

ou au bureau d'inspection vétérinaire d'Agriculture Canada le plus rapproché.

PUBLICATION 1791/F On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N°. de cat. A43-1791/1988F ISBN: 0-662-94629-4
Impression 1985 Révision 1988 2 M–1:88

Also available in English under the title
Aujeszky's disease (pseudorabies).

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00055493 3

LIBRARY • BIBLIOTHÈQUE
Agriculture Canada
DEPARTMENTAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE
ÉDIFICE SIR JOHN CARLING BLDG.
OTTAWA ONTARIO
K1A 0C5
LIBRARY • BIBLIOTHÈQUE

Canada